



# Conseil municipal

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS**

**SEANCE DU 20 OCTOBRE 2022**

**OBJET : GESTION FONCIÈRE**

43) 12 à 30, rue Maurice Gunsbourg - 27 à 43, boulevard  
du Colonel Fabien

Acquisition de quatre volumes immobiliers à la Société  
NEXITY

Accusé de réception en préfecture  
094-219400413-20221020-DEL20221020\_43-DE  
Date de télétransmission : 28/10/2022  
Date de réception préfecture : 28/10/2022

### ETAT DE PRESENCE POINT 43

Nombre de membres composant le Conseil.....	49
Nombre de Conseillers en exercice.....	49
Présents.....	34
Absents représentés.....	13
Absents excusés.....	1
Absents non excusés.....	1

L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX, LE VINGT OCTOBRE à DIX-NEUF HEURES TRENTE, le Conseil Municipal de la Ville d'Ivry-sur-Seine s'est réuni en assemblée sous la présidence de Monsieur Philippe BOUYSSOU, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été adressée le conformément à la procédure prévue par l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

### ETAT DE PRESENCE POINT 43

#### **PRESENTS**

M. BOUYSSOU, Maire

Mme BERNARD, M. BERTOUT-OURABAH, M. BUCH, Mme CHOUAF, M. GASSAMA, Mme KIROUANE, Mme LERUCH, M. MARCHAND, Mme MISSLIN, Mme OUDART, M. PECQUEUX, M. QUINET, M. RHOUMA, M. SPIRO, adjoints au Maire

Mme BLONDET, Mme BOUFALA, Mme BOULKROUN, Mme DIARRA, Mme DORRA, Mme FREIH BENGABOU, Mme LALANDE, Mme LE FRANC, Mme MACALOU, Mme MEDEVILLE, Mme OUABBAS, Mme RAER, M. AUBRY, M. BADI, M. BOUILLAUD, M. FAVIER, M. GUESMI, M. MALHEIRO, M. MOKRANI, conseillers municipaux.

#### **ABSENTS REPRESENTES**

Mme SEBAIHI, Adjointe au Maire, représentée par M. GUESMI,  
Mme PIERON, Adjointe au Maire, représentée par M. SPIRO,  
M. SEBKHI, Conseiller municipal, représenté par Mme MISSLIN,  
Mme GILIS, Conseillère municipale, représentée par Mme BLONDET,  
M. BAMBA, Conseiller municipal, représenté par Mme MACALOU,  
M. DANSOKO, Conseiller municipal, représenté par Mme BOUFALA,  
Mme MEDDAS, Conseillère municipale, représentée par Mme CHOUAF,  
M. KHALED, Conseiller municipal, représenté par M. BERTOUT-OURABAH,  
M. MASTOURI, Conseiller municipal, représenté par Mme FREIH BENGABOU,  
M. PRIEUR, Adjoint au Maire, représenté par M. BADI,  
M. FOURDRIGNIER, Conseiller municipal, représenté par Mme OUABBAS,  
Mme HALLAF-ISAMBERT, Conseillère municipale, représentée par Mme LERUCH,  
M. HARDOUIN, Conseiller municipal, représenté par Mme BOULKROUN.

#### **ABSENTS EXCUSES**

M. MRAIDI, Conseiller municipal.

#### **ABSENTS NON EXCUSES**

Mme KAAOUT, Conseillère municipale.

Lesquels forment la majorité des membre en exercice et peuvent valablement délibérer en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.



## **GESTION FONCIÈRE**

43) 12 à 30, rue Maurice Gunsbourg - 27 à 43, boulevard du Colonel Fabien  
Acquisition de quatre volumes immobiliers à la Société NEXITY

### **LE CONSEIL,**

vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2121-29, L.2241-1 et suivants,

vu le code de l'urbanisme,

vu le code général de la propriété des personnes publiques,

vu la délibération n° 2022-06-28\_2861 du 28 juin 2022 du Conseil de territoire de l'Etablissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre approuvant la modification n°7 du PLU d'Ivry-sur-Seine,

considérant qu'un programme immobilier portant la désignation « Les lettres d'Ivry-sur-Seine » s'est édifié sur l'ancien site des imprimeries du journal « Le Monde » sis, 12 à 30, rue Maurice Gunsbourg et 27 à 43, boulevard du Colonel Fabien à Ivry-sur-Seine et consistant en la réalisation de bâtiments d'habitation, de locaux commerciaux et d'entrepôts ainsi que des espaces extérieurs correspondant à une voirie principale (d'ores et déjà dénommée Allée Jacques Laloë) et de deux venelles piétonnes,

considérant que la Société « NEXITY », propriétaire à ce jour desdits espaces, s'est engagée à les céder à titre gratuit à la Commune afin de les intégrer ensuite dans son domaine public,

considérant que ces espaces extérieurs, d'une superficie au sol de 2900 m<sup>2</sup> environ, correspondent juridiquement à quatre volumes immobiliers, à savoir les numéros 8, 13 et 26 dépendant de l'assiette foncière cadastrée section AZ n° 80 et le numéro 102 dépendant de l'assiette foncière cadastrée section AZ n° 82, sis 12 à 30 rue Maurice Gunsbourg et 27 à 43, boulevard du Colonel Fabien à Ivry-sur-Seine,

vu les plans volumétrique et cadastral, ci-annexés,

### **DELIBERE**

Adopté à la majorité  
par 46 voix pour, 1 abstentions

**ARTICLE 1** : APPROUVE l'acquisition auprès de la Société «NEXITY» (ou à tout substitué) de quatre volumes immobiliers, à savoir les numéros 8, 13 et 26 dépendant de l'assiette foncière cadastrée section AZ n° 80 et le numéro 102 dépendant de l'assiette foncière cadastrée section AZ n° 82, sis 12 à 30, rue Maurice Gunsbourg et 27 à 43, boulevard du Colonel Fabien à

Ivry-sur-Seine, conformément aux états descriptifs de division volumétrique et modificatifs établis le 21 décembre 2018.

**ARTICLE 2** : INDIQUE que cette acquisition doit s'opérer à titre gratuit.

**ARTICLE 3** : PRECISE que les frais de mutation seront à la charge de l'acquéreur.

**ARTICLE 4** : AUTORISE le Maire à intervenir à toute décision permettant la réalisation de cette mutation et à la signature des actes y afférents.

**ARTICLE 5** : DIT que la dépense en résultant sera imputée au budget communal.

TRANSMIS EN PREFECTURE  
LE  
RECU EN PREFECTURE  
LE 28/10/2022  
PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE  
LE 28/10/2022